

PROCES VERBAL
Conseil municipal du 04/12/2023 à 9h30 à la Mairie
Convocation du 27/11/2023

Présents : Florence GAUTHIER, Thierry DELBARY, Nicole BOURLES, Denis CROUZEL, Monique COURTAT, Marie-Claude ROUSSARIE, Jérôme MONTEIL, Odile DELBOS, Liliane BLAIGNE, Marc FORTIN, Alain GALINAT, Mélanie PAZIAULT, Cyril VERBROUCHT, Dominique PAUVERT.

Excusé : Arnaud DEWINNE, (donne procuration à Odile DELBOS)

M. Jérôme MONTEIL a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- 1- Transfert des compétences assainissement collectif au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24)
- 2- Construction Halle marchande-Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- 3- Renouvellement contrat CNP 2024
- 4- Renouvellement adhésion CNAS-CDAS 2024
- 5- Modification des membres des commissions communales
- 6- Subvention nominative collègue Yvon Delbos

Divers

Mme le Maire ouvre la séance à 9h30

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été omis de préciser par le secrétaire de séance Mme BOURLES Nicole sur le PV du 23.10.2023 ainsi que sur les délibérations l'arrivée tardive de M. MONTEIL Jérôme qui était donc inscrit sur toutes les délibérations transmises à la Sous-Préfecture. Les délibérations feront l'objet d'un annule et remplace et je vous demanderai d'approuver le PV du 23.10.2023 après rectification lors du prochain du conseil municipal.

1- Transfert des compétences Assainissement collectif au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE24)

Pour rappel, Madame le Maire informe le conseil municipal que la compétence assainissement collectif va être transférée à la communauté de communes (CCVH) au 01.01.2026. Précise que M. le Président de la CCVH souhaite déléguer cette compétence au SMDE24.

De façon à ce que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions, de nombreuses communes ont d'ores et déjà adhérees au syndicat.

Elle donne la parole à M. Mathieu RAYMOND Directeur du RDE 24 qui rappelle l'obligation du transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) puis il présente les modalités de transfert, les compétences et les moyens du RDE. Indique que les agents techniques de la commune peuvent être mis à disposition du SMDE24 pour l'entretien du réseau assainissement, mais ce n'est pas une obligation.

L'an prochain renégociation du contrat d'eau potable de Plazac, pas d'évolution de prix pour le moment grâce à la gestion actuelle. Obligation de contrôle du raccordement au réseau assainissement collectif lors de la vente d'une maison.

Pour l'instant, il n'y a pas d'harmonisation des tarifs entre les communes.

Suite à l'intervention de M. RAYMOND, Madame le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude ROUSSARIE qui :

PRESENTE les statuts du Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE24) tels que définis par l'arrêté préfectoral 24-2009-12-27-001 du 27 décembre 2019.

RAPPELLE que la commune de Plazac adhère déjà au SMDE24 pour la compétence obligatoire.

Afin de bénéficier de la mutualisation des moyens de la régie départementale (RDE24), la commune de Plazac souhaite transférer au SMDE24 le bloc de compétence assainissement collectif (Bloc 6.41 des statuts du SMDE24).

Mme le Maire reprend la parole et propose au conseil de nommer les délégués au SMDE24 dans le cadre du transfert de cette nouvelle compétence.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal est invité à délibérer sur :

* le transfert de compétence assainissement collectif de la commune de Plazac au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne en date du 01.01.2024.

* de se prononcer pour le transfert du bloc de compétence assainissement collectif (bloc 6.41 des statuts du SMDE24) au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne en date du 01.01.2024

* D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

* de nommer comme déléguées au SMDE24 Mme Marie-Claude ROUSSARIE titulaire et Mme Odile DELBOS suppléante

ADOpte à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

2- CONSTRUCTION HALLE MARCHANDE –MAITRE D'ŒUVRE– NOUVELLE GRILLE DE REPARTITION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la construction de la halle marchande, en date du 28.01.2022 le conseil municipal avait décidé de retenir le CABINET APGO (pour un montant de travaux de 160 000 € HT) dont les honoraires étaient de 17 280 € TTC répartis comme suit : 15 033.60 € TTC Maîtrise d'œuvre Architecte APGO et de 2 243.40 € TTC pour CECIBAT Economiste.

PRÉSENTE la nouvelle grille de répartition (pour un montant de travaux de 262 551.84 € HT) qui sera jointe à la présente délibération soit 29 556.61 € TTC répartis comme suit : 25 714.25 € TTC MO Architecte APGO et 3 842.36 € TTC pour CECIBAT Economiste.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire.

VALIDE la nouvelle grille de répartition des honoraires de Maîtrise d'œuvre Architecte APGO et de CECIBAT économiste, comme présenté pour un montant total de 29 556.61 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces utiles et à intervenir sur ce dossier.

ADOpte à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

3- ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL EXERCICE 2024

Madame le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude ROUSSARIE qui explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP assurances, Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

ADOpte à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

4- Renouvellement adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) au 01.01.2024

Madame le Maire donne la parole à Mme Marie-Claude ROUSSARIE.

Mme Marie-Claude ROUSSARIE présente le dossier de renouvellement d'adhésion de la commune au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) de la fonction publique Territoriale placé auprès du Centre de gestion de la Dordogne.

PRÉCISE : que l'adhésion au CDAS implique l'adhésion au CNAS pour un taux de cotisation modéré de 1.30 % de la masse salariale de l'année 2024 pour la collectivité et de 26 € par agent adhérent.

Mme le Maire reprend la parole, précise que le CDAS est équivalent à un comité d'entreprise. Demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion au 01.01.2024.

ADOpte à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

5- MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite aux élections municipales partielles complémentaires des 29.10 et 05.11.2023, Madame le Maire propose aux nouveaux élus de compléter les différentes commissions communales qu'ils souhaitent intégrer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉSIGNE ainsi qu'il suit la composition des commissions communales :

Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Présidente : **Florence GAUTHIER**

Suppléant : Marie-Claude ROUSSARIE

Titulaires : Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Nicole BOURLES, Jérôme MONTEIL

Commission Finances et Agents Administratifs

Présidente : **Marie-Claude ROUSSARIE**

Membres : Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Nicole BOURLES, Monique COURTAT-GUASCO, Cyril VERBROUCHT.

Commission Bâtiments / Sécurité / SALLE polyvalente

Président : **Arnaud DEWINNE**

Membres : Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Jérôme MONTEIL, Marc FORTIN, Alain GALINAT

Coopté : Gilles BLAIGNE, Nicole FORTIN.

Commission Culture/Associations/Fêtes/Jumelage/Bibliothèque

Président : **Thierry DELBARY**

Membres : Odile DELBOS, Arnaud DEWINNE, Liliane BLAIGNE, Nicole BOURLES, Monique COURTAT-GUASCO, Dominique PAUVERT, Mélanie PAZIAULT.

Cooptés : Séverine AUDY, Frédérique MONTEIL, Mark LAWRENCE, Marie-José DEWINNE, Laurence SAFER, Sylvie LABROUSSE, Aline DELRIEUX, Maryline DIMITRI, Françoise MARIENS, Sylvie EYBERT-BERARD, Maeghan MOURIER.

Commission Sociale / Handicap / Personnes Agées / Ecoles.

Présidente : **Nicole BOURLES**

Membres : Marie-Claude ROUSSARIE, Monique COURTAT-GUASCO, Liliane BLAIGNE, Odile DELBOS, Mélanie PAZIAULT.

Cooptés : Marie-José DEWINNE, Laurence SAFER, Sylvie EYBERT-BERARD.

Commission Communication / Information Communale / Tourisme / Réseaux sociaux

Présidente : **Monique COURTAT-GUASCO**.

Membres : Nicole BOURLES, Arnaud DEWINNE, Alain GALINAT, Dominique PAUVERT, Odile DELBOS.

Commission Voirie communale, Chemins Ruraux, Service Technique

Président : **Thierry DELBARY**

Membres : Denis CROUZEL, Jérôme MONTEIL, Arnaud DEWINNE.

Cooptés : Christian FERRY, Vincent DELTREUIL, Lionel BONNET.

Commission Urbanisme / Assainissement collectif

Présidente : **Marie-Claude ROUSSARIE**

Membres : Nicole BOURLES, Jérôme MONTEIL, Denis CROUZEL, Thierry DELBARY, Odile DELBOS.

Commission : Sport / Chasse / Pêche / Loisirs jeunesse / Chemins de randonnées

Président : **Cyril VERBROUCHT**

Membres : Denis CROUZEL, Arnaud DEWINNE, Thierry DELBARY, Odile DELBOS, Liliane BLAIGNE, Mélanie PAZIAULT.

Cooptés : Didier LEYRAT, Robert DELRIEUX, François BATISTA, J. Louis BEYNET, David GAUTHIER, Sylvie EYBERT-BERARD, Annie DOLEAC.

Commission Restauration du Patrimoine / Cimetière / Bourg / Jardin médiéval

Président : **Denis CROUZEL**

Membres : Odile DELBOS, Jérôme MONTEIL, Arnaud DEWINNE, Marie-Claude ROUSSARIE, Monique COURTAT-GUASCO, Thierry DELBARY, Liliane BLAIGNE, Alain GALINAT, Dominique PAUVERT, Marc FORTIN.

Cooptés : Marie-José DEWINNE, Gilles BLAIGNE, Mark LAWRENCE, Claude CROUZEL, Laurent BEYNET, Nicole FORTIN.

Commission Développement Durable, Agriculture, Ordures Ménagères et tri sélectif, marché

Présidente : **Odile DELBOS**

Membres : Thierry DELBARY, Monique COURTAT-GUASCO, Liliane BLAIGNE, Cyril VERBROUCHT, Mélanie PAZIAULT, Nicole BOURLES.

Cooptés : Marion MARCHIER

ADOPTE à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

6- Subvention voyage scolaire des élèves du collège Yvon Delbos

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 25.10.2022, relative à l'attribution d'une subvention de 15 € par élève domicilié sur la commune pour participer aux frais de voyage scolaire. Propose d'augmenter cette subvention de 5€ supplémentaire.

Le 16 novembre dernier, nous avons reçu un courrier du Collège Yvon Delbos nous précisant la date de ce voyage qui aura lieu du 15 janvier au 19 janvier 2024 à CAUTERETS dans les Pyrénées. Puis le 22 novembre dernier par mail, le Collège nous informe que suite aux diverses questions posées par certaines communes, la subvention, si elle est accordée, devra être versée directement aux familles.

Précise que le nombre d'élèves concernés par ce projet sont :

- LAWRENCE Sizzla
- POINT Anatole
- MATHIVET Leni

Après exposé, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention ainsi que de la modalité de versement de 20 € par élève et indique que le versement se fera par mandat administratif auprès des familles concernées sur justificatifs de domicile, d'un RIB ainsi que la preuve de participation de l'élève au séjour.

ADOPTE à l'UNANIMITE (dont 1 procuration)

La séance est levée séance à 11h15

